



R^{Le} Retraité Agricole

N° 34 - JANVIER 2020

A.N.R.A.F. - Association Nationale des Retraités Agricoles de France
Président : Roger Tréneule - "Les Giroux" - 24440 St-Avit-Sénieur

L'édito du président



Après une année 2019 décevante au regard de nos revendications, les perspectives semblent s'améliorer pour 2020.

Des rendez-vous importants sont prévus dans les mois à venir. Peut-être permettront-ils enfin de prendre en compte la gravité de notre situation et l'urgence des mesures à prendre pour y remédier. Dès mi-janvier, une nouvelle rencontre de notre délégation ANRAF accompagnée des députés André Chassaigne (PC) et Olivier Damaisin (LREM) est prévue à l'Élysée avec le conseiller du Président de la République chargé de l'agriculture. Son but : obtenir une audience avec le Président Macron et mettre définitivement au point le financement des 85% du SMIC indexé pour toutes nos retraites agricoles.

Le 23 avril 2020, nos deux députés déposeront une nouvelle proposition de loi assurant les 85 % du SMIC indexé et la parité hommes femmes. Dans ce cadre, je demande à tous les responsables de l'ANRAF de rencontrer le plus rapidement possible tous les parlementaires de leur département afin de les informer et de les convaincre de voter ce projet de loi.

Nos nombreuses démarches à Paris auprès de M. Delevoy, des conseillers du Premier Ministre,



des ministères de l'Agriculture et des Droits de la femme, etc. ont eu des résultats forts loin de nos espérances. En conséquence, lors de son congrès national à Parent (Puy-de-Dôme), l'ANRAF a décidé d'organiser des manifestations dans le cadre d'une journée nationale de mobilisation, notamment en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes. Avec l'action très efficace du président du Lot-et-Garonne, ces rassemblements de protestation et de soutien à l'action

du député André Chassaigne ont porté leurs fruits : ils nous ont permis d'avoir accès à l'Élysée, ce qui constitue une réelle avancée.

Avec détermination et espoir, tous ensemble continuons notre légitime combat car nous gagnerons. Gardez confiance, la lutte débouche toujours sur une victoire.

Pour terminer, avec tous mes vœux de bonheur et de santé, vous et vos familles, je vous souhaite une belle année 2020.

■ SAINTE-COLOMBE-DE-DURAS

HONNEUR. Andrée Guillou, chevalier du Mérite Agricole

C'est dans la salle des fêtes de Sainte Colombe que s'est déroulée cette jolie manifestation en l'honneur d'Andrée Guillou.

En ce samedi pluvieux et venteux, elle a été faite Chevalier du Mérite Agricole par la sénatrice Christine Bonfanti-Dossat pour les services rendus au monde agricole. A l'âge de 81 ans, Andrée Guillou est encore impliquée et se bat désormais au plan national en tant que présidente de la commission féminine des retraitées agricoles.

Une vie de labeur que la sénatrice a dévoilée devant une foule d'amis et d'habitants de Ste Colombe, mais aussi de Bernadette Dreux et de Pierre Camani.

La sénatrice a retracé l'engagement sans fin d'Andrée, qui a débuté en tant qu'aide familiale et conjointe d'agriculteur sur ses terres de Ste Colombe de 1957 à 1988. A partir de cette date et jusqu'en 1996, elle devient chef d'exploitation en poly-



Andrée Guillou, décorée par Christine Bonfanti-Dossat, sénatrice du Lot-et-Garonne.

culture (prunes, élevage, etc). Elle est aussi durant ce temps conseillère municipale du village, jusqu'en 2001, sous la municipalité de Jean-Claude Fourcade, le maire d'alors. Elle sera prési-

dente du SIVOM et s'occupera des calamités agricoles. Elle s'engage ensuite en 2008 en tant que présidente cantonale des retraités agricoles, qu'elle n'aura de cesse de défendre bec

et ongles. En 2015, elle est nommée vice-présidente de l'ADRA et comme signalé plus haut, elle est présidente de la commission féminine nationale des retraitées agricoles. Car elle connaît bien ses petites retraitées de femmes d'agriculteurs, si petites qu'elles n'ont plus que leurs yeux pour pleurer....

En parallèle, Andrée s'investit aussi dans la paroisse St Martin du Dropt, et après formation, s'occupe du déroulement de sépultures et de services auprès du prêtre. Sans oublier l'attention et le dévouement pris auprès de son frère handicapé dépendant qu'elle héberge chez elle.

La vie d'Andrée Guillou n'est faite que d'engagements profonds, tous au service d'autrui. Il était donc normal qu'elle reçoive cette médaille pour services rendus à l'agriculture. Surnommée « le poireau », cette décoration de chevalier du Mérite Agricole est gravée et frappée par la Monnaie de Paris.

Dany Blanc

Notre amie Andrée Guillou, présidente de la Commission féminine, a été distinguée et a reçu le Mérite agricole. Nous lui adressons nos chaleureuses félicitations.

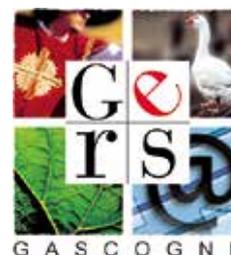
Le Retraité Agricole

32250 Montréal-du-Gers. Directrice de la publication : Michèle Fourteaux
Réalisation : Serp - BP 70165 - 7, rue du Jardin Public - 24007 Périgueux cedex
Imprimerie : RIVET - 24, rue Claude-Henri Gorceix
BP 1577 - 87022 Limoges cedex 9
Tirage : 13 380 exemplaires

C.P. en cours - N° Siret : 450 964 51500016

Ce journal est ouvert aux seuls adhérents de l'ANRAF dans le cadre exclusif de l'objet de cette association. Leur libre expression y est respectée et entraîne la responsabilité personnelle des auteurs et signataires des articles.

Toute reproduction intégrale ou partielle est interdite sans l'accord écrit des auteurs (photos et textes).



Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Octobre 2019

MANIFESTATION et RENCONTRES



À Périgueux.



À Agen.



Délégation de l'ANRAF avec les députés Chassigne et Damaisin le 5 novembre 2019 à l'Élysée.

À Agen.



À Périgueux.

Assemblée générale ADRA 24

Le président Roger Tréneule ouvre la séance à 10 h 15 en présence de M. le Secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, du Président du Conseil départemental Germain Peiro, des députés Jacqueline Dubois, Jean-Pierre Cubertafon, Philippe Chassaing, Michel Delpon, du sénateur Claude Bérit-Debat, du président de la MSA Jean-François Fruttero, du représentant de la DDT Jean-François Le Maout, du représentant de la Confédération Paysanne Jacques Chèvre, de nombreux conseillers régionaux et départementaux et devant une salle comble.

Liliane Veyssy, secrétaire de l'ADRA 24 présente le rapport d'activité.

Le Bureau de l'ADRA 24 s'est réuni une fois, le 3 décembre 2018 à Vergt, pour faire le bilan de la manifestation du 18 octobre 2018. L'ADRA s'était associée au G9 (Intersyndicale des retraités) pour réclamer, entre autres, la réindexation des retraites sur l'inflation et l'abandon de la taxe carbone sur les carburants ainsi que la hausse de la CSG de 1,7 %. Cette manifestation s'est déroulée dans le calme et a été bien suivie, notamment par les retraités agricoles reconnaissables à leurs casquettes jaunes.

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois : le 28 janvier, le 15 avril, le 13 août et le 7 octobre 2019.

- Le 28 janvier à Vergt : Le président Roger Tréneule incite tous les délégués de l'ADRA à copier la motion de l'ANRAF sur les cahiers de doléances ouverts en mairie et à participer au Grand Débat.

Jacqueline Dubois, députée de Sarlat, a organisé une rencontre avec Marlène Schiappa, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Marinette Faure, Josette Lascombe, Liliane Veyssy et Andrée Guillou, présidente de la Commission féminine de l'ANRAF participeront à cette entrevue.

- Le 15 avril 2019 à Vergt :

Liliane Veyssy fait le compte rendu de la rencontre avec Marlène Schiappa à l'Assemblée Nationale.

Grâce à Jacqueline Dubois, députée de la Dordogne, qui s'était engagée à défendre la cause des femmes retraitées agricoles, une délégation de femmes de la Dordogne a été reçue à l'Assemblée Nationale le 20 février 2019.



Marinette Faure, Josette Lascombe, Liliane Veyssy de la Dordogne et Andrée Guillou, présidente de la Commission féminine de l'ANRAF ont participé, le matin, à une réunion de travail avec Jacqueline Dubois et Nicole Le Peilh, députée du Morbihan et agricultrice, et ont présenté leurs revendications pour l'amélioration de leur retraite en trois points précis.

- 1) L'augmentation de la RCO accordée en 2014 d'un montant trop faible de 31,43 euros mensuels.
- 2) L'augmentation de la Pension Majorée de Retraite (PMR) qui est actuellement de 541 euros.
- 3) L'alignement du plafond de 854 euros qui permet de percevoir la pension majorée de retraite (PMR) sur celui du minimum contributif des salariés qui s'élève à 1 167 euros.

La rencontre avec Marlène Schiappa a eu lieu à 16 h pendant 10 minutes. Jacqueline Dubois lui a présenté une synthèse claire et précise de nos revendications.

Le 28 mars 2019, le député de la Dordogne Philippe Chassaing avait obtenu un rendez-vous au ministère de l'Agriculture. Roger Tréneule, Michel Sabin, secrétaire général de l'ANRAF, et Liliane Veyssy, accompagnés par Philippe Chassaing, ont été reçus par Benoît Bonaimé et Thomas Roche, conseillers auprès du Ministre de l'Agriculture. Assistaient également à l'entrevue Virginie

Chenal, adjointe au sous-directeur du ministère de l'Agriculture, et Rose-Marie Nicolas, chef de Bureau de la Protection sociale. Tous nous ont dit avoir connaissance de nos justes revendications et nous ont incités à continuer à les faire connaître.

- Le 7 octobre 2018 à Vergt :

Organisation de la manifestation qui aura lieu le 18 octobre 2019 à Périgueux.

La Confédération Paysanne, la Coordination Rurale, les Jeunes Agriculteurs, la MSA et le G9 soutiendront la manifestation.

France 2 va effectuer un reportage pour l'émission "Envoyé Spécial" pendant plusieurs jours sur le secteur de Saint-Avit-Sénieur.

Le président Roger Tréneule présente son rapport moral :

« Le combat revendicatif de justice sociale que nous menons sans relâche est d'obtenir la revalorisation des retraites agricoles et la parité hommes-femmes. Le Président de la République nous renvoie systématiquement vers l'ASPA qui est une aide sociale et non une retraite, c'est humiliant pour des gens qui ont travaillé et cotisé tout au long de leur carrière professionnelle.

Malgré de nombreuses rencontres à Paris obtenues grâce aux députés de la Dordogne, c'est un constat d'échec, aucun résultat positif.

Après l'échec des amendements "jugés irrecevables" lors de l'examen du projet de loi de finances de la sécurité sociale, proposant de relever toutes les retraites agricoles femmes-hommes, présentés par notre députée Jacqueline Dubois et appuyés par de nombreux(es) parlementaires et notamment ceux de la Dordogne, une nouvelle proposition de loi portant les retraites agricoles à 85 % du SMIC indexé et assurant la parité sera redéposée devant l'Assemblée Nationale par les députés André Chassaing et Olivier Damaisin, le 23 avril 2020. J'espère que tous les élus ruraux de notre Pays voteront favorablement et je compte bien sur tous les parlementaires de notre département pour voter ce projet de loi.

Nous demandons toujours la prise en charge de la dépendance ou perte d'autonomie, que ce handicap soit considéré comme longue maladie prise en charge par une cinquième branche de la sécurité sociale.

Mes amis, le combat que nous menons pour l'augmentation de toutes les retraites agricoles est légitime et loin d'être achevé mais toutes les batailles sont perdues d'avance si elles ne sont pas menées, aussi pas de relâchement, du courage, de la pugnacité et de l'espoir. Je vous demande à vous toutes et à vous tous de garder confiance, tous ensemble nous gagnerons. La lutte débouche toujours sur une victoire. »

Jacqueline Dubois, députée de Sarlat, annonce la création de la Complémentaire santé Solidaire qui remplace la CMUC et l'Aide à la Complémentaire santé. Gratuite pour les revenus au-dessous de 737 € par mois pour une personne seule et 1 € par jour pour les revenus entre 737 € et 1 007 €.

Dans la salle, **Jean-Pierre Lacour** intervient pour relater son entrevue avec M. Macron lors de son déplacement à Cournon. Le Président lui aurait dit que rien n'était prévu pour les retraités actuels et qu'ils pouvaient demander l'Aspa.

Marinette Faure faisait partie de la délégation de femmes reçue par Marlène Schiappa et remercie Jacqueline Dubois de son accueil à l'Assemblée Nationale. Jacqueline Dubois nous défendra et Michel Delpon préférerait que le projet de loi soit porté par la majorité.

Le Secrétaire général de la préfecture clôture l'assemblée générale de l'ADRA 24. Il constate que les débats parfois vifs sont très intéressants. Il est agréablement surpris par la présence de tous les parlementaires ce qui est assez rare pour être souligné.

ADRA 82

Malgré nos nombreuses manifestations du 18 octobre, où M. Guy Soulage, avec un courage immense, a défié par son intervention les représentants de l'état en l'occurrence la préfecture du Lot-et-Garonne. Cette action a permis de décrocher un entretien le 5 décembre à Paris avec M. Deluc, conseiller de M.

Macron. Ils ont fait la préparatoire de la réunion du prochain rendez-vous à Paris autour du 15 janvier prochain. Nous attendons avec impatience les réponses qui seront accordées ou pas à nos revendications légitimes. Pour le moment, nous restons vigilants et mobilisés, car nous attendons des avancées notoires pour nous tous. Nous espérons être enfin entendu et avoir la revalorisation à 1 000 € au 1^{er} janvier 2020 et à 85 % du SMIC indexé sur le cours de la vie : y compris, nous qu'on appelle vulgairement le « stock ». (Le stock sont les anciens retraités depuis plus d'une décennie qui n'ont jamais subi d'augmentations et non fait l'objet d'aucunes réformes et ne sont plus donc augmentés depuis le gouvernement Jospin). Dans notre département du Tarn-et-Garonne, nous sommes soutenus par nos 2 députées ainsi qu'une majorité de conseillers et conseillères départementaux.

Le 18 novembre, nous avons été reçus en délégation régionale à la permanence de Corinne Vignon, députée La République en Marche en charge des dossiers des retraites. Son discours très simpliste consiste à dire : « *Je suis d'accord de signer un tel texte si le financement est trouvé* ». Pour elle, il faut environ 10 milliards d'€ pour financer les retraites agricoles et les autres corps de métiers dont le montant des pensions est inférieur à 1 000 €. Elle le votera donc quand les députés MM. Chassaing et Damaisin représenteront ce dossier le 23 avril 2020 et s'ils ont trouvé le financement. Elle a eu vite fait d'écourter ce rendez-vous sensible avec des demandes légitimes et des retraités déterminés à se faire entendre. Elle botte en touche ! Circulez, il n'y a rien à voir ! Nous lui avons répondu « *Reprenons l'argent là où il est ! Rétablissez l'ISF à tous ces capitalistes qui placent l'argent dans les paradis fiscaux et vous trouverez la somme nécessaire pour nous augmenter. Idem pour les entreprises du CAC40 qui sont très peu taxés alors qu'ils font des milliards de bénéfices.* »

La non-augmentation de nos retraites est une volonté politique. A croire qu'ils attendent que nous ayons tous disparus naturellement à petit feu, que le « stock » soit définitivement épuisé. Nous tous et surtout les femmes qui avons beaucoup travaillé autant que ces messieurs, nous méritons notre dû car nous avons donné beaucoup à la France, à nos maris, à nos enfants sans oublier le travail de l'exploitation. Nous avons aussi accompagné nos anciens jusqu'au dernier jour sans qu'ils aillent en maison de retraite. Systématiquement, c'est l'Ehpad qui attend les anciens. Avec nos retraites de misères, nous sommes bien loin de pouvoir les financer. M. Macron nous propose de demander l'ASPA. Nous n'en voulons pas ! Et puis, nous ne voulons pas une aide, nous ne demandons pas l'aumône ! Nous voulons une retraite et pension reconnaissantes de notre dur labeur et de nos cotisations versées en fonction de ce que nous demandait la MSA, afin que nous puissions vivre nos derniers jours dignement.

Quelle honte pour nous, Français et Françaises, paysans et paysannes, qui avons tant donné pour notre Pays, pour le redresser après guerre et qui lui a toujours donné de quoi manger. Aujourd'hui, se sont ses propres enfants, nos successeurs qui nous renient : l'ÉTAT ! Aucune reconnaissance.

Pour d'autres, ils trouvent l'argent... Pas pour nous !

Le projet des VSL sur le Tarn-et-Garonne, présenté par M. Trimouille de CAR47, a été validé par M. Christian Astruc, président du Conseil Départemental ainsi que par l'ensemble des conseillers départementaux. L'acceptation de ce projet sera effective début 2020. Nous nous réjouissons que ce dossier porté par l'ADRA 82 auprès des services départementaux ait pu voir le jour. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés à finaliser un tel projet et qu'il soit adopté chez nous. Maintenant, nous passons à la 2^e étape : chercher et trouver des candidats pour la conduite de ces voitures. Contact M. Trimouille : 06.03.97.30.73.

Merci à vous tous d'être présent dans notre association car, sans vous, nous ne pourrions avancer.

Un jour, nous gagnerons, soyez persévérant. Les lignes commencent à bouger. Continuez de nous soutenir.



Le bureau de l'ADRA 82.

Yvette MARCUZZO, présidente

Rappel motion

La seule en vigueur celle de l'ANRAF

Réunis en assemblée générale à Parthenay (Puy-de-Dôme) le 7 juin 2019, les délégués de l'A.N.R.A.F réaffirment avec force leurs revendications.

- Constatent que le montant des retraites agricoles est très en dessous du seuil de pauvreté, dont le montant est de plus de 1 000 euros.

Devant l'augmentation du coût de la vie, avec une aussi médiocre pension, le pouvoir d'achat est inexistant.

Acculés à une aussi déplorable situation, les retraités agricoles :

- Demandent au gouvernement, avec insistance, la mise en place de mesures immédiates pour mettre fin à ce scandale en conformité avec les engagements réitérés par les Présidents de la République successifs.

- Exigent le maintien d'une conférence annuelle sur les retraites agricoles, qui réunira autour du ministre de l'Agriculture et des affaires sociales, tous les acteurs concernés.

Suite au refus du gouvernement d'approuver la proposition de loi du 2 février 2017 votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et la commission des affaires sociales du Sénat,

- Soutiennent avec force une nouvelle proposition de loi portant les retraites à 85 % du SMIC indexé sur l'inflation assurant la parité.

- Contestent le paiement de nos retraites sur la base du SMIC net agricole.

- Demandent Le maintien de la retraite par répartition.

- Demandent que le minimum contributif soit porté au même niveau que les autres catégories sociales de retraités.

- Réclament que soit rétablie la demi-part pour les veuves, les veufs et les divorcés(es).

- Réclament l'égalité des retraités d'avant 1997 et ceux d'après 1997, en harmonisant le nombre d'années

de cotisations exigées pour bénéficier des augmentations. (17,5 années pour tous).

- Réclament que la dépendance ou perte d'autonomie soit considérée comme longue maladie, prise en charge obligatoirement par la solidarité nationale, 5^e branche de la sécurité sociale.

- Demandent que les appareils, dentaires, auditifs et de vue soient considérés comme des médicaments indispensables aux séniors. Reste à charge zéro assuré par la sécurité sociale.

- Demandent que la maison d'habitation ne soit plus prise en compte dans l'actif successoral quelque soit son emplacement pour ceux qui perçoivent le fond National de solidarité.

- Demandent le remplacement de la bonification à partir de 3 enfants 10 % de la pension par un forfait correspondant à 10 % du SMIC.

A.D.R.A.79

L'ADRA 79 est née, il y a 9 ans, parce que les organisations professionnelles agricoles et les partis politiques toutes tendances confondues ne se sont jamais préoccupés des retraites agricoles, sauf en période électorale.

Seule l'ANRAF, dont l'ADRA 79 fait partie, se bat pour l'augmentation des retraites agricoles ainsi que du statut des femmes conjointes d'exploitants.

Comme nous l'avons précisé dans nos différentes rencontres avec les élus de la majorité (MM. Chiche et Fiévet), l'important c'est la revalorisation de nos pensions à 85 % du SMIC, l'augmentation de l'aumône des retraites des conjointes d'exploitants pour qu'elles se trouvent à égalité avec le chef d'exploitation.

Pour la qualité de vie, il faut :

- Que les lunettes, les appareils dentaires et auditifs soient remboursés comme les médicaments. Il y a déjà une avancée sur les deux premiers points mais pour les appareils auditifs il y a un blocage des complémentaires maladies. Sur ces trois points, il ne faut pas relâcher la pression.



Une jolie crèche.

- Que la dépendance et la perte d'autonomie soient considérées comme longue maladie, prise en charge obligatoirement par la solidarité nationale, 5^e branche de la Sécurité Sociale

- Relèvement du seuil fiscal de référence de façon à supprimer la CSG et le RDS pour les revenus annuels inférieurs après abattement à 25 000 euros pour un couple et 19 000 euros pour une personne.

En 2020, nous demanderons une rencontre avec M^{me} la Préfète des Deux-

Sèvres, puis avec M^{me} Batho, députée de l'opposition, à laquelle l'ADRA 79 a apporté son soutien pour le projet de loi sur le harcèlement téléphonique.

Notre assemblée générale aura lieu à Parthenay, salle Gâtine, le vendredi 13 décembre 2019 à 14 h.

Contact :

Régis FLAU - 05.49.72.68.30

Margot PILLOT - 05.49.64.24.43

Odette GERMOND - 05.49.67.64.13

Jean-Paul HAYRAULT - 05.49.95.82.83

Françoise BERNIER - 05.49.69.80.41

ADRA 47

La Chaîne de l'espoir

Le 18 octobre 2019, journée inédite, restera dans les mémoires des retraités de l'agriculture du Lot-et-Garonne, rassemblés place Armand Fallières, malgré un temps exécrationnel.

Voici un petit résumé d'une interview de Guy Soulage :

A. M. : L'organisation semblait plutôt difficile, que s'est-il passé ?

Guy Soulage : Tout d'abord, je rappelle que c'était une journée nationale organisée par l'ANRAF. Chaque ADRA départementale a charge de choisir son mode d'action en direction de l'État et plus particulièrement du Président de la République.

Je voulais qu'une délégation soit reçue par M^{me} la Préfète, mais malgré mon insistance, je n'ai pu avoir un rendez-vous qu'avec M^{me} la Directrice de Cabinet de M^{me} la Préfète, ceci malgré de bonnes paroles qui ne me satisfaisaient pas du tout.

Un groupe s'est rassemblé et s'est enchaîné aux grilles de la préfecture avec en plus une corde autour du cou afin d'exprimer toutes nos difficultés et déceptions subies.

A. M. : Puis, vous êtes entrés dans la préfecture et là qu'avez-vous fait ?

G. S. : La délégation était composée du vice-président, Jacques Rapetti, de la secrétaire, Andrée Guillou, du trésorier, Alain Goulinat, d'un membre du Conseil départemental et du Modéf, Raymond Girardi et de moi-même.

En premier lieu, j'ai exposé les raisons de ce rassemblement et de ce rendez-vous en dénonçant toutes les déceptions que nous font subir tous les gouvernements successifs malgré les belles promesses électorales des uns et des autres et bien sûr d'Emmanuel Macron. Évidemment, énumérer toutes ces raisons serait beaucoup trop long, mais les plus dominantes sont :

- Obligés de vivre avec un revenu de misère et la triste référence des 75 % du SMIC (850 € par mois, seuil de pauvreté : 1 080 €).

- Ensuite, la raison qui nous fait bien du mal à tous : la position du Président Macron au Sénat en 2017, utilisant de façon dictatoriale l'article 44/3 de la constitution, réduisant à néant tous les efforts faits par les parlementaires et sénateurs engagés à voter la PPL Chassaigne avec ses 85 % du SMIC avec à l'appui un magnifique financement basé sur un prélèvement supplémentaire sans douleur, de plus 0,1 % sur les transactions financières.

A. M. : La directrice vous a-t-elle écouté ? Qu'en est-il ressorti ?

G. S. : C'est une personne bien dans son rôle, très à l'écoute qui comprend et use de ses compétences. La première phase s'est bien passée. Ensuite, cela a été un peu plus compliqué. Il était nécessaire de passer à l'offensive pour que cette journée reste productive. Aussi, avec fermeté et détermination, j'ai exigé une demande de rendez-vous avec le Président Macron.

Face à l'incapacité de M^{me} la Directrice, j'ai demandé à voir M^{me} la Préfète, prêt à attendre son retour. Mon opiniâtreté m'a amené à m'enchaîner à la chaise, décidé à attendre la suite. Tout le monde a évacué nous laissant seuls, le vice-président et moi-même. Bien qu'annoncée hors du département, M^{me} la Préfète fit sans trop tarder, irruption dans la salle. Un échange ferme s'est établi avec une détermination réciproque jusqu'à obtention d'un rendez-vous avec un proche collaborateur du Président de la République, chargé de l'agriculture et de l'environnement.

A. M. : Vous avez été reçu le 5 novembre à l'Élysée. Qu'en est-il ressorti ?

G. S. : J'étais accompagné du vice-président et secrétaire de l'ANRAF. Les députés : André Chassaigne et Olivier Damaizin étaient également présents. Une discussion ferme et franche a permis de rappeler en plus des déceptions subies, un grand besoin d'échanges avec le Président

Macron, afin de lui donner l'occasion de prendre connaissance avec notre catégorie sociale de retraités non salariés agricoles. En effet, il y a quelques privilégiés qu'il fréquente trop souvent qui façonnent les lois à leur avantage et puis il y a les nécessiteux, ignorés, qui sont les plus nombreux. Il faut que ce Président écoute un autre son de cloche que celui qu'il a l'habitude d'entendre.

Une commission de travail a été constituée avec la participation du Collaborateur, M. Delduc, afin d'élaborer une nouvelle PPL introduisant la notion de parité et l'indexation avec un financement convenant mieux à M. le Président Emmanuel Macron.

A. M. : L'espoir est-il au rendez-vous ?

G. S. : Certes, nous ne sommes pas au bout de nos peines, ce n'est pas gagné ! Cette action permet de sortir notre Association de l'indifférence et de l'anonymat, du Département à l'Élysée, ce qui nous faisait défaut, bien que notre mouvement s'adresse à 1 400 000 retraités non salariés agricoles.

En conclusion, soyons rassemblés, vigilants et méfiants face aux attitudes d'enfumage et de langue de bois couramment employées par des politiques.

Restons très déterminés, ne lâchons pas, ce n'est pas le moment !

Je remercie tous les retraités rassemblés devant la préfecture et notamment leur soutien manifesté lors de l'opération ultime, les amis du canton de Penne pour le tourin très apprécié et l'apéro.

Je dois aussi remercier M^{me} la Préfète (une fois n'est pas coutume !) qui a eu finalement un comportement exemplaire en mettant, dans la mesure de ses moyens, tout en œuvre pour qu'à l'Élysée, tout se passe pour le mieux. Avec énergie, opiniâtreté et persévérance, nous devons gagner !

Guy SOULAGE,
1^{er} vice-président ANRAF

ADRA 09

Les retraité(e)s agricoles se sont sentis trahis par le gouvernement qui a utilisé l'article 44-3 de la Constitution contre l'avis parlementaire. Ce "vote bloqué" est inacceptable pour les retraités(es) agricoles qui ont des pensions en dessous du seuil de pauvreté. Cette proposition allait porter le minimum garanti pour les anciens chefs d'exploitation de 75 % à 85 % du SMIC soit 116 € par mois d'augmentation.

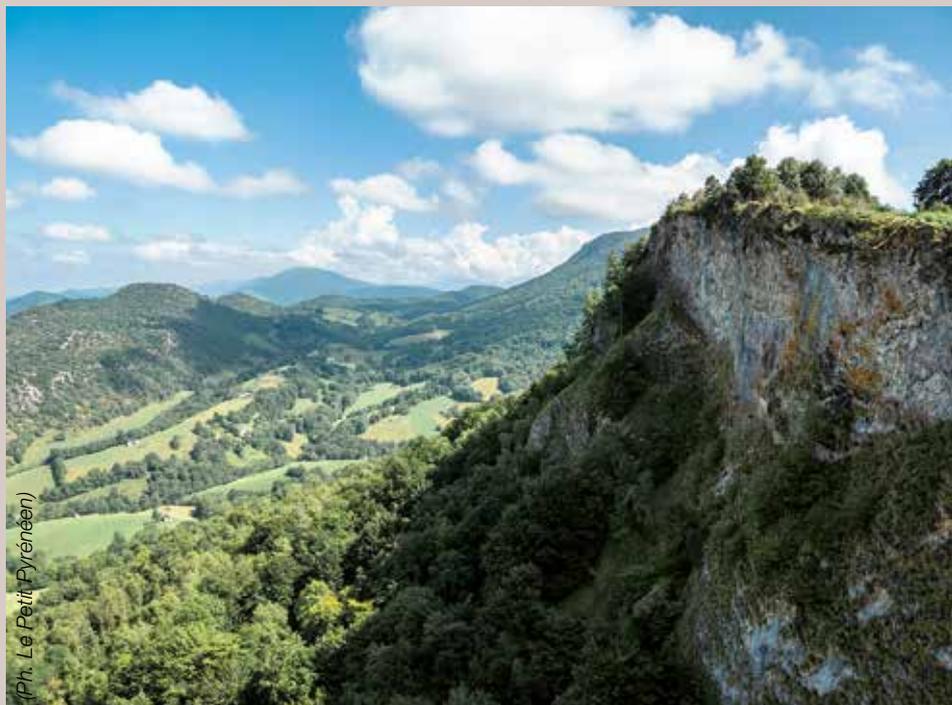
Les retraité(e)s, les paysans, les salarié(e)s subissent de plein fouet des augmentations du coût de la vie, l'augmentation du carburant, du forfait hospitalier, des cotisations des complémentaires santé, des assurances, la baisse des APL et l'augmentation de la CSG, la suppression de la demi-part pour les veuves et veufs. Le gouvernement a justifié son choix en indiquant qu'une réforme des retraites était prévue dans les deux ans. Nous dénonçons avec force ce déni de démocratie sachant que la prochaine réforme des retraites sera rigide et austère sans aucune revalorisation des retraites mais avec une augmentation des trimestres de cotisés.

Seule certitude, le système par points du duo Delevoye/Macron transforme la pension en une rente viagère : son calcul sera fonction de l'espérance de vie à la retraite. Donc plus on part tôt, plus la pension sera modeste, plus on part tard, plus elle sera élevée.

C'est une rupture historique sans précédent : avant la pension était conçue pour représenter à un âge déterminé, un pourcentage clairement affiché du salaire de fin de carrière. L'objectif historique était donc de garantir à chacun au minimum 75 % du salaire de fin de carrière pour une carrière complète.

Cet objectif est abandonné. Et pour cause !

La réforme impose "une règle d'or" : « le poids des recettes du système sera maintenu constant » : ce qui revient à bloquer définitivement les ressources affectées au financement des retraites à ce qu'elles sont aujourd'hui (14 % du PIB) alors que dans les prochaines décennies le nombre de



retraité-es va s'accroître de près de 30 %.

Conclusion, les pensions vont plonger pour tout le monde, celles d'aujourd'hui comme celles de demain, car les redistributions promises s'opéreront entre les travailleurs puisque les revenus du capital sont encore une fois sanctuarisés.

La réforme proposée ne pourra que soulever un vent de colère car elle ajoute à l'opacité ambiante en faisant de la pension une vulgaire variable d'ajustement.

Pour autant, l'ADRA considère que le statu quo n'est pas possible car le système actuel ne répond plus aux attentes citoyennes. Destabilisé par les attaques successives essuyées depuis le début des années 1990, rendu plus inégalitaire, cloisonné, non démocratique, ce système est de moins en moins lisible par les citoyens.

Nous proposons une réforme de progrès social, pour un nouvel âge du système de retraites. Ce qui a été possible dans un pays ruiné, à la Libération, sous l'impulsion d'Ambroise Croizat, appelle un renouveau social et démocratique auquel nous convions tous les citoyens.

Pour le rétablissement d'un droit à retraite dès 60 ans avec un minimum de pension égal au SMIC net (1 171 €) les possibilités de financement existent.

Pour en finir avec de telles injustices nous proposons :

Une adoption de la loi "Chassaigne" pour une retraite agricole digne

Un minimum de points de base réévalués (actuellement il est de 23 points et nous demandons de le passer à 50 points),

Une hausse de points retraite pour les conjoints collaborateurs,

Revenir à une durée de carrière de 37,5 années pour bénéficier d'une retraite à taux plein,

La retraite de réversion : nous demandons qu'elle soit égale à 74 % au lieu de 54 % de la retraite que percevait ou aurait pu percevoir le conjoint ou ex-conjoint décédé.

Le 18 octobre mobilisation des retraités agricoles **pour obliger le gouvernement à renoncer à son projet de réforme** et gagner une retraite à 60 ans sans décote et avec un minimum de pension à 1 200 euros nets mensuels.

Richard MORETTO,
président ADRA 09

Des nouvelles de l'Allier

C'est avec amertume et colère que j'ai ouverte l'Assemblée générale de l'ADRA 03.

Depuis l'an dernier la situation des retraités agricoles ne s'est pas améliorée, bien au contraire, les 0,3% de hausse de nos pensions au 1er Janvier est ressentie comme du mépris de la part de nos gouvernants à notre rencontre. Avec une hausse continue du coût de la vie et sans augmentations significatives de nos retraites depuis plus de 5 ans, beaucoup d'entre nous se trouvent de plus en plus précarisés. Pourtant ce n'est pas faute d'alerter nos élus. Le 11 Janvier dernier nous avons rencontré ceux du Département à Tronget. Tous étaient présents ou représentés. Nous avons ce jour là réitéré nos revendications et propositions. Une discussion franche et animée s'en est suivie ou chacun a pu s'exprimer. Malgré les promesses, la situation nous concernant n'a pas évolué. La majorité gouvernementale ne tablait que sur la réforme des retraites, qui au mieux, ne

s'appliquera qu'à partir de 2025. A ce jour c'est le flou complet, le calendrier étant reporté à des dates ultérieures. De plus cette réforme ne concernera pas les retraités actuels que nous sommes. Nous souhaitons vivement des réponses aux questions que nous posons sur ce sujet ! Aux dires du Président de la République, il n'y aurait plus de pensions inférieures à 85% du SMIC pour une carrière complète, base de nos revendications depuis de nombreuses années. Comment peut-il expliquer sa position de blocage lors du vote du projet de loi Chassaigne au Sénat le 7 mars 2018 alors que les 2 chambres étaient d'accord à l'unanimité pour entériner cette loi ? A ce jour, la moyenne de nos pensions se situe à environ 750 euros hommes femmes confondus pour une carrière complète, bien loin du seuil de pauvreté et des minimas sociaux. N'avons nous pas assez travaillé, chaque jour de l'année sans vacances ni jours fériés avec des horaires à rallonges ?

Que dire de la situation de nos épouses ayant bien souvent des pensions inférieures à 500 euros mensuels. Elles ont pourtant participé activement à la marche des exploitations en plus des travaux ménagers et en élevant les enfants. Elles ne demandent pas l'aumône mais une juste reconnaissance en leur accordant tout simplement la parité !

Merci à l'ANRAF qui par son Président et son bureau intervient régulièrement dans les ministères pour y porter nos revendications.

Tout au long de l'année notre activité a été intense. Votre présence toujours aussi nombreuse nous conforte dans l'action que nous menons et je ne terminerai pas sans adresser mes vifs remerciements à vous tous, aux membres du bureau, au conseil d'administration et aux délégués de secteurs pour leur assiduité et le travail qu'ils fournissent au quotidien sur le terrain.

Jean-Claude BLANDIN

AG de la Haute Vienne

Une réforme qui pourrait aller dans le bon sens ?

Les Anciens exploitants étaient toujours aussi nombreux à s'être déplacés pour assister aux travaux de l'assemblée générale le lundi 21 octobre au lycée agricole des Vaseix. Le dossier des retraites a sans surprise occupé une large partie l'assemblée générale. Daniel Deschamps, le président, a rapidement rappelé les éléments liés à la réforme des retraites, issus des préconisations de Jean-Paul Delevoye. Si ces préconisations ne concernent pas les agriculteurs aujourd'hui à la retraite mais s'adressent aux actifs nés après 1963, certains points sont à prendre en considération.

Ainsi « l'harmonisation des régimes de retraites est demandée par les anciens depuis une dizaine d'années. L'objectif : remédier au faible niveau des pensions agricoles et au faible niveau des minimas (75 % du Smic contre 85 %) Revoir la base du calcul des retraites « *les agriculteurs sont les seuls à avoir un calcul de pension réalisé sur une carrière complète* », indique le président. Le principe « *un euro cotisé donne les mêmes droits à tous* » pourrait de plus aller vers un objectif de « *mêmes droits et même minimas de pension pour tous* », comme souhaité par les retraités agri-

coles. Mais avec des réserves sur une valeur du point et un âge pivot.

Un bémol concernant la valeur du point servant au calcul de la retraite fixée par l'État. Elle serait de 0,55 euro. A suivre... On veut 85 % du Smic !

Roger Treneule, le président de l'Anraf, a quant à lui rappelé les actions de son association auprès des élus. La manifestation organisée à Périgueux début octobre par l'Anraf voulait soutenir le député Chassaigne qui se bat pour la revalorisation des retraites à 85 % du Smic.

Daniel DESCHAMPS

ADAR 36

J'ai participé récemment à une conférence-débat sur la réforme des retraites.

Suite à mon intervention au sujet des retraites agricoles, une fois de plus, il fut dit qu'en 1945 les agriculteurs étaient contre la mise en place d'un système de production sociale solidaire.

En 1946, le premier éditorial de "L'aurore paysanne", nouveau journal des organisations professionnelles agricoles de l'Indre, démontre la grande déception de nos représentants qui manifestement espéraient que les agriculteurs seraient traités comme les autres travailleurs, alors qu'ils furent **exclus** de ces grandes

avancées sociales.

En 1945, dans notre pays ruiné par la guerre, il fallait tout remettre en marche, et pour financer les retraites il n'y avait qu'une solution, le reversement direct des cotisations des actifs retraités : Système dit par répartition qui s'imposait : il n'était plus possible de capitaliser pour un financement futur des retraites.

On nous dit, on nous répète que les agriculteurs étaient contre : **les historiens André Castelot et Alain Decaux, dans "Histoire de la France et des Français" prétendent qu'ils en furent exclus.**

J'ajoute qu'il ne leur a jamais été fait de cadeaux en matière de cotisations

sociales ce que l'application de la noix Nallet de 1990 démontre.

Vous trouverez ci-joint la copie, presque prophétique du **premier éditorial de "L'Aurore Paysanne"** et la copie d'un extrait d'une page de **l'histoire de la France et des Français** qui nous confirment que les agriculteurs furent **exclus** de ces grandes avancées sociales.

Il n'y aurait rien à dire si tous les retraités étaient traités équitablement : deux catégories sont particulièrement maltraitées : les mères de famille, les anciens agriculteurs et agricultrices.

ierre BLOT, ADRA 36

Un peu d'histoire "L'Aurore Paysanne", 1946 "Les Paysans et le syndicalisme"

Par Gabriel Fauget, président de la C.G.A. (Confédération Générale de l'Agriculture)

Nous revenons peu à peu, par étapes encore insensibles à la liberté du commerce, nous prévoyons déjà le jour où seront supprimées complètement toutes les impositions forcées payées à des taux insuffisants. Nous voyons revenir le temps que nous avons connu, et nous nous réjouissons, mais prenons garde, nous verrons revenir en même temps toutes nos difficultés, est-il besoin de vous le rappeler : Évidemment, la rareté des produits maintiendra quelque temps des prix élevés, jusqu'au jour où il y aura davantage de production ou des importations massives nous feront une concurrence redoutable, où surgira peut-être une crise économique qui nous dépouillera brusquement de ce que nous aurons gagné la veille, car l'instabilité et l'incertitude paraissent le lot de notre siècle.

Combien d'agriculteurs en 1914, après un travail acharné avaient mis péniblement de côté quelques milliers de francs et espéraient finir leur vie en paix.

Après la guerre, ils se sont retrouvés à cause de l'augmentation formidable du coût de la vie, ne plus rien posséder.

Nous pouvions espérer avoir vu la

dernière guerre et connaître un peu de stabilité, or dès 1939 à 1945 vient de se produire le même phénomène et bien des vieux sans retraite sont aujourd'hui à la charge de leurs enfants, combien d'autres, victimes des intempéries, de maladie contaminant leur bétail ont vu disparaître en un instant le fruit de longues années de travail et s'ils n'étaient pas très jeunes ont perdu du même coup l'espoir de recommencer leur vie.

Quelques autres, brusquement terrassés par une longue maladie ou accident ont laissé leur famille dans une situation sans issue. C'est la preuve que personne ne peut assurer seul son avenir. Le métayer, le fermier, le petit propriétaire qui possède peu ou rien le peut encore moins qu'un autre. Nous vivons en société, c'est-à-dire que chacun contribue par son travail à la vie de tous, il faut donc que tous se penchent sur les misères de chacun, seules les lois véritablement sociales et pas seulement sociales de nom, peuvent garantir l'avenir de chacun de nous et d'autres corporations sont à ce point de vue plus favorisées que nous, bien qu'il reste beaucoup à faire. Mais qui, jusqu'à présent, aurait obtenu des lois sociales pour le paysan ?

Étions-nous groupés, unis dans l'action ? Beaucoup d'entre nous n'étaient pas syndiqués, les autres étaient sollicités de part et d'autre, tiraillés par des gens quelquefois sincères, mais quelques fois plus soucieux de créer la division et de se faire de la propagande personnelle que d'obtenir des résultats réels, et les syndicats se multipliaient, une foule de syndicats sans force, sans efficacité.

Maintenant que nous avons compris notre intérêt, maintenant que nous sommes unis, au sein d'un syndicat puissant, notre C.G.A., dont nous ne laisserons pas séparer par les pêcheurs en eau trouble, nous pourrions établir un plan social, un système d'assurance-vie, d'assurance-maladie, d'assurance contre les calamités agricoles, sans oublier la retraite des vieux intelligemment comprise justement appliquées.

Notre nombre, qui fait notre force, nous permettra de faire pression sur le gouvernement jusqu'à ce que nous ayons obtenu satisfaction pour nos vieux, nos infirmes, nos sinistrés, pour tous ceux que la vie a malmené.

(Envoyé par Pierre BLOT, ADAR 36)

Du côté de la Commission féminine

Depuis l'assemblée de Parent, je ne peux vous annoncer aucune information concernant les retraites des conjointes.

Suite à la manifestation de vendredi dernier, nous sommes plus motivés que jamais. Les rencontres dans les préfectures nous ont apporté une lueur d'espoir. La semaine dernière un amendement de la PPL a été présenté à l'Assemblée. Ce que je pense, c'est que les conjointes ne sont actuellement pas prises en compte.

On ne sait où trouver l'argent pour nous le distribuer.

J'espère que cette loi comme prévu sera au moins adoptée pour les exploitants. Je ne suis pas allée à Paris mardi pour préparer la rencontre que l'on pourra peut-être obtenir avec le Président. Ceci

pour 2 raisons je pense que les présidents sont capables de présenter les revendications que l'on demande depuis longtemps.

Puis le bureau de l'ANMF a demandé de réduire les frais vu que les subventions ne rentrent plus. Pour cela, j'ai pris la décision de ne pas y aller.

Si une rencontre avec le Président a lieu j'irai à ce moment-là représenter les femmes.

Vu les informations que nous avons eues, je pense que ce sera un résultat positif.

Je félicite les départements qui ont manifesté, c'était une opération importante pour soutenir André Chassaing comme il avait demandé à Parent lors du congrès national.

Puis, je crois aussi que lorsque les pré-

sidents sont allés à Paris, c'était important de présenter les départements qui avaient manifesté.

Pour représenter l'ANRAF, seulement 5 départements ont manifesté. C'est dommage même s'il y avait eu que 30 ou 50 personnes, la préfecture aurait envoyé à Paris la démarche. C'est un point important qui n'a pas été suivi, c'est dommage.

J'ai remarqué dans les manifestations qui ont eu lieu que les femmes étaient bien représentées. Je vous félicite. Il faut se battre comme nous avons toujours fait.

Je vous fais part à toutes et à tous d'une bonne d'année, une bonne santé et faites tout votre possible pour défendre nos retraites.

Andrée GUILLOU

Assemblée générale d'AICRA 32

L'AICRA 32 a tenu son 22^e congrès le 8 novembre 2019 devant 150 participants soutenus par 225 pouvoirs.

Notre délégué cantonal Jean-Paul Bessagnet souhaite la bienvenue à tous les congressistes, demande à nos élus de passer à l'action très vite pour une revalorisation des retraites au moins équivalente au seuil de pauvreté et rappelle que « les agriculteurs sont les jardiniers de la France ».

Devant de nombreuses personnalités, le président Pierre Esquerré ouvre la séance en soulignant surtout l'absence de Mme la Préfète du Gers. Mme le Maire de Magnaut Tauzia nous souhaite bons travaux après avoir rendu un hommage sincère et chaleureux à notre président pour son travail durant dix années dans son combat légitime porté avec force et conviction à la tête de notre association.

Dans le cadre statutaire, les membres du bureau ont présenté leurs rapports respectifs.

Notre secrétaire, Josyane Maritan, dans son rapport d'activité, fait état de six conseils d'administration et trois réunions de bureau. Elle rappelle l'importance de la re proposition de loi Chassaigne en intégrant en priorité les femmes ; la grande réussite de la manifestation du 18 octobre 2019 ; les trois sujets relevant du bien vivre chez soi, reposant d'une part sur l'amélioration de l'habitat, d'autre part sur la possibilité de pouvoir se déplacer lorsque la conduite de votre véhicule est devenue impossible, ceci grâce à l'association Agir ABCD et, enfin, sur l'enjeu numérique dans le Gers pour un accompagnement des plus isolés dans les démarches administratives et l'autonomie informatique.

Pour la condition féminine, notre secrétaire évoque le mal-être des femmes dans nos campagnes qui vivent dans une très grande précarité et demande le soutien à notre représentant de l'État, nos parlementaires et notre organisme social, dans la re proposition de loi des 85 % du SMIC avec en priorité une place pour les femmes.

Pierre Guichanné, vice-président, nous relate dans son rapport sur le social de l'indifférence dont nous



À la tribune.

sommes victimes dans les combats menés. Il souligne que l'accès en établissement est à 2 000 euros et que le financement des médicaments déréférencés n'est plus possible avec nos petites retraites.

Jacques Labatut nous fait part dans son rapport sur la santé des effets d'annonce qui sont loin de la réalité. Il rappelle que l'ASPA d'un montant de 904 euros reste non accessible pour beaucoup d'entre nous. La dépendance ou la perte d'autonomie, 5^e branche de la sécurité sociale, faisant partie de notre protection santé, reste être un problème majeur.

Pierre Esquerré annonce son retrait à la présidence, remercie son équipe de travail. Il demande à rester toujours mobilisé pour des résultats positifs et une vie plus digne.

M^{me} Guillou, présidente de la condition féminine à l'ANRAF, annonce sa présence au prochain rendez-vous avec le président Macron pour représenter les femmes et porter leurs revendications.

Le président national, Rober Tréneule, demande le soutien à tous les députés du territoire dans la re proposition de loi Chassaigne devant le parlement le 23 avril, afin de défendre nos petites retraites sans oublier les femmes. Il souligne que c'est une justice sociale et 1 000 euros par mois et un minimum vital, puis, il annonce

qu'une manifestation sera de nouveau programmée s'il n'obtient pas satisfaction. Il conclut sur l'espoir d'avoir enfin une reconnaissance de l'État.

Notre sénateur, M. Montaugé, précise que ce dossier des retraites agricoles est au fondement de son engagement politique, qu'il ne lâchera rien pour faire avancer cette juste cause et continuera à nous accompagner dans nos revendications, parce que c'est JUSTE !

Notre députée, Gisèle Biémouret, M. Philippe Martin et M. Guardia Mazzoleni, représentant la région Occitanie rappellent que toutes ces revendications sont parfaitement légitimes et continueront à nous soutenir en toutes circonstances, saluent le combat et l'engagement du président Pierre Esquerré. Un hommage lui est rendu pour sa dernière assemblée et est nommé président d'honneur. Une médaille du Conseil départemental ainsi qu'un bouquet de fleurs lui ont été remis.

Après la lecture de la notion par Bernard Pis, le président remercie toutes les personnalités et l'assistance, au terme d'une grande tenue de notre assemblée générale.

Josyane MARITAN,
secrétaire générale
d'AICRA 32

Landes

Le 27 octobre 2019, l'ADRA 40 a tenu son assemblée générale

Nombre d'adhérents : 280, participation : 37 émargements.

À 10 h, le Président déclare le début de nos travaux.

Une minute de silence est observée pour tous ceux qui nous ont quittés durant l'année et une pensée particulière pour notre membre du bureau, Jacques Clave.

Il remercie chaleureusement M. le Maire pour le prêt gratuit des salles pour toutes nos réunions et pour cette magnifique salle rénovée pour notre assemblée générale d'aujourd'hui. Il remercie les invités qui sont présents, le Gers, la Gironde et le Lot-et-Garonne, le conseiller départemental, la conseillère régionale, la présidente de la MSA avec son secrétaire et le représentant de l'intersyndicale Landaise des retraités salariés. Le Président National est excusé remplacé par son 1^{er} vice-président.

Le secrétaire énonce le rapport d'activité du 21 septembre 2018 au 27 septembre 2019. Pour l'ADRA 40, il y a eu 23 faits avec certains points forts. En résumé, ce que nous faisons c'est pour essayer d'obtenir pour tous et toutes, rapidement les 85 % du SMIC indexé et pas en 2020 ou plus tard. Le

secrétaire rappelle aux présents que l'on n'obtiendra rien si on ne bouge pas.

Le trésorier donne le bilan financier positif de 767,70€. Il remarque que sans les subventions départementales de 750 € et du crédit agricole de 500€ l'ADRA serait en grand déficit. Ce n'est pas avec l'augmentation de l'adhésion de 15 à 17€ pour un ou de 24 à 25€ pour un couple que l'on joindra les deux bouts, il faut que tout le monde fasse des efforts pour trouver des adhérents.

Le président fait voter les rapports. Unanimité.

Il donne la parole aux adhérents.

Questions à la MSA : Soutenez-vous nos revendications ? Le pourcentage des retenues ? Appels téléphoniques très longs ? Réponse de la MSA, avez-vous internet ?

La présidente énumère les aides de la MSA pour le Séniors.

Le conseiller départemental promet d'aider en accordant la subvention ainsi que dans tout le dispositif mis en place pour les personnes âgées.

La conseillère régionale ne peut qu'apporter son soutien à notre association et à toutes ses revendications qui sont

justes et légitimes.

Le président annonce que le 18 octobre 2019, il y aura une manifestation des retraités agricoles dans tous les départements ou il y a l'ANRAF. Après un vote, la décision est de faire une opération escargot en voiture avec rassemblement devant la préfecture de Mont-de-Marsan.

Il annonce les membres du conseil d'administration.

Pour clôturer l'assemblée, c'est le vice-président de l'ANRAF Guy Soulage qui avec toujours la même "niaque" donne envie de lutter pour les obtenir ces 85 % du SMIC indexé. Notre manifestation du 18 octobre a rassemblé 35 véhicules soit environ 90 retraités avec quelques actifs devant la Préfecture. M. le Préfet ayant reçu une délégation la veille a été très attentif à nos propos et a promis de faire remonter nos remarques et nos demandes au gouvernement, sa secrétaire a pris beaucoup de notes.

La presse a été surprise de ce mouvement d'agriculteurs avec des voitures remplaçant

Les tracteurs.

**Le secrétaire,
Claude BIREMONT**

ADAR 37

L'ADAR (Association départementale des agriculteurs retraités), dans le cadre de son conseil d'administration élargi, a rencontré ce lundi 21 octobre nos deux députés LREM - M^{me} Fabienne Colbac et M. Daniel Labaronne et l'attaché parlementaire de M. Philippe Chalumeau. M^{me} Sabine Thillaye étant excusée.

Dans le contexte de la réforme systémique des régimes de retraite, l'ADAR 37 :

- Réaffirme son attachement au système par répartition.
- S'inquiète du montant final d'une retraite agricole qui aura été générée par de faibles revenus. Rien ne serait pire que de faire supporter la double peine à la fois des bas revenus en période d'activité professionnelle et

des retraites de misère par la suite.

- Insiste auprès des parlementaires pour que le projet ambitieux de vouloir réformer les retraites en France ne conduise pas à appauvrir les plus mal lotis d'un régime social où l'agriculture a toujours peiné à rémunérer ses ressortissants. Le pragmatisme d'une réforme sociale impose de trouver des correctifs à des situations injustes par ailleurs.

Il y a nécessité absolue de valoriser "l'esprit travail" et d'accorder des retraites décentes.

- Exige la reprise du projet de loi concernant la revalorisation des actuelles retraites agricoles (85 % du SMIC minimum) et le soutien de la parité homme-femme.

Le scandale des retraites agricoles

inférieures aux minimas sociaux est révélateur d'un système particulièrement injuste. 90 % des enfants d'agriculteurs ne restent pas en agriculture, entrent dans la vie active en cotisant au régime général pour assurer de bien meilleures retraites aux ressortissants de ce régime au détriment de celles de leurs parents.

La rencontre avec nos parlementaires n'a pas permis d'aboutir à une prise en considération de la situation injuste des petites retraites agricoles, au prétexte que l'accès aux minimas sociaux est déjà une réponse.

L'ADAR 37 veillera au suivi du débat parlementaire et aux prises de positions de nos élus.

Le président

Oui, l'ANRAF travaille pour vous !

Dans l'espoir que ce petit tableau motive les nouveaux retraités et que le renouvellement s'installe...

Avancées obtenues grâce à nos actions et revendications :

1990 : retraite à 60 ans.

1994 : validation des années d'aides familiaux.

1995 : réversion des pensions du conjoint décédé, à l'identique du régime général.

1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 : Augmentations pour certains chefs d'exploitation, conjoints et aides familiaux.

1998/1999 : revalorisation de toutes les carrières de non salariés agricoles.

2003 : mise en place de la Retraite complémentaire pour les chefs d'exploitation (RCO) loi Peiro.

2004 : mensualisation des retraites agricoles.

2006 : prise en compte dans la carrière agricole pour 15000 mères de famille affiliées au Régime Général pour avoir élevé 3 enfants.

2007 : mesures en faveur des carrières incomplètes qui n'avaient pas été revalorisées en 2002, en vue de l'abaissement du seuil de 32 ans et demi à 22 ans et demi des non salariés agricoles et de ramener la décote de 15 % les 2 premières années et 10 % la 3^e année à 5 % par année manquante.

2008 : abaissement de cette décote à 4 %. Réforme des retraites agricoles dans le cadre de la réduction des poches de pauvreté qui a entraîné 3 mesures de majoration des plus faibles retraites :

- **le 01/01/2009** : le versement d'une retraite minimum pour les assurés ayant cotisé au moins 22 ans et demi au régime des non salariés agricoles avec un plafond de 757,50 euros.

- **le 01/01/2010** : la réversion à hauteur de 54 % pour les conjoints survivants de chefs d'exploitations décédés avant le 1^{er} janvier 2003, (cela concernait 70 000 personnes), avec un plafond de 800 euros.

- **le 01/01/2011** : l'allocation d'une retraite minimum pour les assurés ayant cotisé au moins 17 ans et demi au régime des non salariés agricoles.

- **le 01/02/2014** : attribution de points gratuits de RCO aux aides familiaux et conjoints d'exploitants.

- **le 01/01/2014** : obtention de 75 % du SMIC pour les chefs d'exploitations (73 % en 2015, 74 % en 2016, 75 % en 2017)

- **le 02/02/2017** : vote de la loi présentée par André Chassaigne, député du Puy-de-Dôme, portant les retraites des chefs d'exploitation à carrière complète à 85 % du SMIC. Cette proposition de loi a été votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale. Elle est actuellement au Sénat en attente de la reprise des activités interrompues pour cause d'élections présidentielles et législatives.

(Réf. site ADRA 24, Lili Veyssy)

Le problème des femmes !

Le problème, car c'en est un, c'est que l'on continue de stigmatiser les femmes et leur soi-disant absence de cotisation. Mais... serait-ce une évolution, en nuancant un peu le propos. C'est-à-dire qu'au lieu d'affirmer de façon péremptoire « *Les femmes n'ont pas cotisé* » on dit maintenant « *Les femmes qui ont cotisé sont minoritaires* ».

Nous n'en croyons pas un mot !

Car alors avec des cotisations obligatoires dès l'âge de la majorité, 21 ans et depuis 1952, si c'était le cas, les archives de la MSA devraient déborder de lettres de relance, mises en demeure, contraintes, etc...

Quand dira-t-on enfin la vérité « *Les femmes ont cotisé comme les hommes* » Oui, mais pas avec les mêmes droits !

On nous dit aussi qu'aujourd'hui elles sont encore 3 000 a ne pas cotiser. Soit, mais ce qui est intéressant c'est de savoir pourquoi ? Ont-elles une

autre activité hors exploitation qui génère d'autres cotisations ? Un autre statut ? N'ont-elles pas les moyens de s'acquitter des cotisations agricoles ? Il est évident que si c'est un choix délibéré de frauder elles devront en assumer les conséquences... Mais cela reste à démontrer !

Pour nos anciennes, malgré leurs cotisations elles sont très mal servies, c'est humiliant et injuste. Première injustice aucune reconnaissance par l'absence à l'époque de statut des épouses « *sans profession écrivait-on sur les documents...* »

Ma génération et les plus jeunes ont eu la chance de connaître la révolution de la mécanisation de l'agriculture. L'arrivée du round baller par exemple, véritable progrès quasi équivalent à celui de la machine à laver. Celles qui se sont épuisées dans la pénible trituration du foin savent de quoi je parle... Celles-là particulièrement (le stock !) sont aujourd'hui âgées, souvent

seules, fragiles et... pauvres... Très pauvres...

Pour nous les femmes, au moins la parité ne serait évidemment que justice. La parité, vous savez ce truc soi-disant d'égalité entre les sexes dont on se gargarise dans les médias et dans les beaux discours...

Pour nous tous, femmes et hommes, un autre gros nuage d'angoisse nous obsède.

Il s'appelle la dépendance !

Solidarité familiale ! disent nos gouvernants.

Encore une situation humiliante !

Quelle belle perspective que d'être à la charge des enfants !

Au nom de quoi devrait-on les mettre eux aussi sur la paille alors que leur activité alimente la richesse nationale ?

Non, non, non, nous, nous disons solidarité nationale ! C'est une évidence !

Michèle FOURTEAUX

Bénéficiaire d'aides

Il existe de nombreuses aides financières pour aider les personnes âgées à continuer à vivre chez elles, à financer un hébergement permanent ou temporaire ou à payer leurs dépenses de santé.

• Vous vivez à domicile

Vous pouvez bénéficier de différentes aides financières :

- l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) à domicile, versée sans conditions de ressources aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie ;
- l'aide ménagère à domicile ;
- les aides des caisses de retraite ;
- l'aide au logement, versée sous conditions de ressources par la CAF (caisse d'allocations familiales) ;
- les aides à l'adaptation au logement ;
- les aides pour installer une téléassistance ;
- les aides fiscales pour l'aide à domicile ;
- les aides extralégales des mairies ou des conseils départementaux ;
- la PCH (prestation de compensation du handicap) si votre handicap a été

reconnu avant vos 60 ans ou si vous êtes toujours en activité professionnelle ;

- les complémentaires santé attribuent des aides à leurs adhérents en cas de retour à domicile après une hospitalisation ou de difficulté ponctuelle.

• Vous êtes temporairement hébergé dans un établissement, chez des accueillants familiaux ou chez des proches

Vous pouvez bénéficier de différentes aides financières pour vous aider à payer les frais d'hébergement si vous êtes hébergé dans un établissement ou chez des accueillants familiaux, ou les frais d'aide à domicile si vous êtes hébergé chez un proche :

- l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) à domicile, qui peut prendre en charge les frais d'hébergement temporaire ;
- l'ASH (aide sociale à l'hébergement), aide délivrée par le conseil départemental sous certaines conditions ;
- la PCH (prestation de compensation du handicap), qui peut prendre en

charge les frais d'hébergement temporaire.

D'autres organismes peuvent également vous attribuer des aides en fonction de votre situation :

- votre caisse de retraite de base et votre caisse de retraite complémentaire ;
- votre mairie ou votre conseil départemental.

Vous vivez dans un établissement d'hébergement ou chez des accueillants familiaux

Vous pouvez bénéficier de différentes aides financières pour vous aider à payer les frais d'hébergement. Ces aides peuvent se cumuler :

- l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) en établissement ;
- l'ASH (aide sociale à l'hébergement), aide délivrée par le conseil départemental sous certaines conditions ;
- l'aide au logement, versée sous conditions de ressources par la CAF (caisse d'allocations familiales) ;
- l'aide fiscale, si vous êtes imposable.

Vous avez besoin d'aide pour faire face à vos dépenses de santé

L'Assurance maladie accorde des aides aux personnes âgées ayant de faibles ressources :

- La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)
- L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)

À qui s'adresser pour être aidé dans la réalisation des dossiers de demandes d'aide ?

Pour vous aider à réaliser les dossiers de demandes d'aide, vous pouvez vous rapprocher d'un assistant social. Pour savoir comment solliciter l'aide d'un assistant social, consulter les assistantes sociales du point d'information local dédié aux personnes âgées le plus proche de chez vous. Pour trouver ses coordonnées, consulter l'annuaire du portail.

MSA

CALENDRIER DES RETRAITES DE BASE AGRICOLES VERSÉES LE 9 DU MOIS

Le paiement des pensions servies par la MSA, le régime de retraite de base des salariés agricoles et des non-salariés agricoles (exploitants agricoles, collaborateurs d'exploitation, aides familiaux) se fait le 9^e jour calendaire, mensuellement à terme échu, ou le premier jour ouvré suivant ou précédent si le 9^e jour tombe un samedi ou un dimanche.

Janvier 2020 : 7 février 2020

Février 2020 : 9 mars 2020

Mars 2020 : 9 avril 2020

Avril 2020 : 7 mai 2020

Mai 2020 : 6 juin 2020

Juin 2020 : 9 juillet 2020

Juillet 2020 : 7 août 2020

Août 2020 : 9 septembre 2020

Septembre 2020 : 9 octobre 2020

Octobre 2020 : 9 novembre 2020

Novembre 2020 : 9 décembre 2020

Décembre 2020 : 9 janvier 2021.

La complémentaire santé solidaire

Mis à jour le 21/01/2020

Depuis le 1^{er} novembre 2019, l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) et la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-C) ont été remplacées par la complémentaire santé solidaire. Il s'agit d'un nouveau dispositif destiné à faciliter l'accès aux soins et à offrir une meilleure protection en matière de couverture santé.

Bien que la MSA rembourse une part importante de vos dépenses de santé, il vous reste souvent une partie à votre charge. C'est la raison pour laquelle il est important d'avoir une complémentaire santé.

Prise en charge intégrale

Pour préserver votre santé et celle de vos proches, la MSA vous propose une protection renforcée : la complémentaire santé solidaire. Vous n'avez aucun frais à avancer.

Sur présentation de votre carte Vitale et de votre attestation de droits, la complémentaire santé solidaire vous permet d'être intégralement couvert pour la plupart de vos dépenses de santé : consultations chez un professionnel de santé, médicaments, analyses médicales, ... Vous avez également accès aux soins prothétiques dentaires, à l'optique, aux aides auditives, mais aussi à certains autres dispositifs médicaux comme les pansements, les cannes ou les fauteuils roulants sans reste à charge. Vous êtes exonéré de la participation financière de 1 € sur les consultations ou actes médicaux, les examens de radiologie, les analyses médicales, de la franchise médicale sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires.

> Consultez le détail des prestations prises en charge par la complémentaire santé solidaire (tableau)

Vos consultations sans dépassement d'honoraires

Vous pouvez consulter tout professionnel de santé (en cabinet, à l'hôpital, en clinique), quel que soit son secteur. **Aucun dépassement d'honoraire ne peut vous être facturé sauf :**

- en cas d'exigence particulière de votre part ;
- pour les soins non pris en charge par l'assurance maladie obligatoire, et donc par la Complémentaire santé solidaire.

IMPORTANT

Pour bénéficier des prises en charge de la complémentaire santé solidaire, il est impératif de respecter le parcours de soins coordonnés en déclarant votre médecin traitant, de mettre à jour votre carte Vitale et de conserver votre attestation de droit lorsque vous vous rendez chez un professionnel de santé.

Ce qui change

La complémentaire santé solidaire peut **ne rien vous coûter ou coûter moins de 1€ par jour** selon votre situation et les ressources des personnes de votre foyer. Vous ne recevez plus d'attestation-chèque à utiliser auprès d'un organisme complémentaire.

Vous devez choisir votre organisme complémentaire au moment où vous effectuez votre demande. Vous êtes libre de choisir entre la MSA ou un organisme complémentaire inscrit dans la liste des organismes habilités à gérer la complémentaire santé solidaire.

> Rechercher un organisme

Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire ont accès aux mêmes prestations que le reste de la population et ce, sans reste à charge : les soins de base : consultations chez un professionnel de santé, hospitalisation, médicaments, analyses médicales... ; le 100 % santé : les lunettes, prothèses dentaires et aides auditives (mise en place progressive).

À NOTER : Les personnes en situation de handicap bénéficient d'une prise en charge intégrale de leurs dispositifs médicaux (fauteuils roulants, sondes, pansements...).

Particularité concernant l'ACS

La suppression de l'ACS se fera progressivement à compter du 1^{er} novembre 2019, avec l'impossibilité de souscrire un contrat ACS après le 31 octobre 2019. Les contrats ACS en cours à cette date pourront aller jusqu'à leur terme.

Ce qui ne change pas

De la même manière que pour la CMU-C et l'ACS, vous pouvez effectuer votre demande de complémentaire santé solidaire en ligne depuis Mon espace privé ou en transmettant le formulaire papier à votre MSA.

Le renouvellement automatique pour les bénéficiaires du RSA et de l'ASPA ne change pas. Pour les autres bénéficiaires, la demande devra être renouvelée chaque année.

Bon à savoir : Un numéro de téléphone gratuit 0 800 971 391 est à votre disposition pour tout renseignement sur la nouvelle complémentaire santé solidaire. Vous pouvez faire une simulation sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

PLAFOND DE RESSOURCES POUR L'ATTRIBUTION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Nombre de personnes	Ressources mensuelles	Ressources annuelles	Forfait logement
1	746 euros	8951 euros	67.17 euros
2	1118 euros	13426 euros	117.55 € propriétaire ou occupant à titre gratuit 134.34 € aide au logement

Avec participation financière de 30 euros par mois

Nombre de personnes	Ressources mensuelles	Ressources annuelles	Forfait logement
1	1007 euros	12084 euros	67.17 euros
2	1510 euros	18126 euros	117.55 € propriétaire ou occupant à titre gratuit 134.34 € aide au logement

Plafond de ressources pour l'attribution de l'ASPA (Fonds National de Solidarité)

Nombre de personnes	Ressources mensuelles	Ressources annuelles
1	868 euros	10416 euros
2	1348 euros	16176 euros

actualisé au 01/11/2019

La Mer

Charles Trénet

La mer
Qu'on voit danser
Le long des golfes clairs
A des reflets d'argent
La mer
Des reflets changeants
Sous la pluie
La mer
Au ciel d'été
Confond ses blancs moutons
Avec les anges si purs
La mer
Bergère d'azur, infinie
Voyez
Près des étangs
Ces grands roseaux mouillés
Voyez
Ces oiseaux blancs
Et ces maisons rouillées
La mer
Les a bercés
Le long des golfes clairs
Et d'une chanson d'amour
La mer
A bercé mon cœur pour la vie
La mer
Qu'on voit danser
Le long des golfes clairs
A des reflets d'argent



La mer
Des reflets changeants
Sous la pluie
La mer
Au ciel d'été confond
Ses blancs moutons

Avec les anges si purs
La mer
Bergère d'azur, infinie
Voyez (voyez)
Près...

(Source : LyricFind)

DEMANDE D'ADHÉSION À L'ANRAF

à renvoyer à

Roger Tréneule - "Les Giroux" - 24440 Saint-Avit-Sénieur

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....